

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM

N°476 – Lundi 25 avril 2022



L'ÉDITO

Emmanuel MACRON a été réélu président de la République. Ses scores dans les Outre-mer, hors les collectivités du Pacifique, sont médiocres ou mauvais. Assurément le vote de nos concitoyens - et ils l'ont exprimé librement - est une démonstration de mécontentement. Celui-ci fut largement adressé au bénéfice de Jean-Luc MELENCHON au premier tour, puis de Marine LE PEN au second. Le choix d'un mauvais génie serait de punir ceux qui se sont ainsi exprimés, au mieux de les boudier. Mais n'est pas une option pour un président conscient de sa mission, revendiquant une ambition d'unité de la Nation. Alors, les choses ne peuvent pas rester en l'état. C'est une nouvelle politique pour les Outre-mer qu'il faut inventer. Les perspectives d'évolution statutaire évoquées par le candidat n'ont pas convaincu. Les conditions de vie, l'emploi, le développement économique sont des enjeux bien plus présents à l'esprit des ultramarins. Et le président appelant à un autre art de gouverner, nous répondons "présent" à tout approfondissement de la concertation. Elle n'a pas toujours été assurée avec l'intensité nécessaire. Chiche demain pour faire avancer nos entreprises, nos emplois, nos territoires ! Les relais politiques paraissent aujourd'hui fragilisés dans les Outre-mer. Néanmoins, la campagne pour les élections législatives doit être l'occasion de les retrouver, ou d'en trouver de nouveaux, de partager les propositions fortes que nous avons formulées pour le développement économique. Les Outre-mer ne sont pas en marge de la République; ce sera l'honneur du président de le démontrer par l'action.

Hervé Mariton
Président de la FEDOM



FLASH SPECIAL

Présidentielle 2022 : tous les résultats en outre-mer

Emmanuel Macron est réélu président de la République avec 58,2% des suffrages. En Outre-mer, Marine Le Pen est arrivée en tête dans le bassin Atlantique et l'océan Indien, avec des scores dépassant les 60% aux Antilles-Guyane et à La Réunion. À contre-courant, le Pacifique a choisi Emmanuel Macron qui fait notamment son meilleur score Outre-mer à Wallis et Futuna.

[Présidentielle 2022 : tous les résultats en Outre-mer - Radio1 Tahiti](#)

Énergies en Outre-mer : « Trouver le chemin de crête qui préserve le climat, la sécurité énergétique, l'emploi et le prix », Jean-François Carencio, président de la Commission de Régulation de l'Énergie

Avec la guerre en Ukraine, la question de la fourniture en énergie s'est imposée au fil des semaines. Pénuries, augmentation des prix : en Outre-mer aussi, ces questions sont naturellement au cœur des préoccupations. Jean-François Carencio, président de la Commission de Régulation de l'Énergie, a répondu aux questions d'Outremers360.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Vers des aides de l'État pour la conversion des usages énergétiques en zones non interconnectées

La loi de finances pour 2022 avait habilité le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure permettant une prise en charge partielle par l'État des coûts d'investissement nécessaires, et des déficits d'exploitation, associés à la conversion des usages des réseaux de gaz de pétrole liquéfié (GPL) à l'électricité et aux énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (ZNI), incluant les collectivités ultramarines. L'objectif étant d'accompagner les collectivités dans les territoires insulaires peu dotés en infrastructures énergétiques.

L'article 1 du projet d'ordonnance prévoit le financement d'actions de maîtrise de la demande (MDE) sur la base des futures économies d'électricité puis de dimensionner les installations. En effet, le caractère insulaire de certaines ZNI a imposé le recours à des solutions technologiques spécifiques, à l'origine de coûts de production d'électricité sensiblement plus élevés qu'en métropole continentale. Pour réduire ces surcoûts de production et les charges de service public de l'énergie qui financent la péréquation tarifaire avec ces territoires, la loi de finances rectificative pour 2012, par modification de l'article L. 121-7 du code de l'énergie, a étendu le périmètre des coûts relevant des charges de SPE aux coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique du fait de la mise en œuvre d'actions de MDE, dans la limite des surcoûts de production qu'elles permettent d'éviter.

L'ordonnance permet de financer la conversion d'installations individuelles ou collectives de chauffage à l'électricité. Sans cette disposition, cette conversion des usages devrait se faire sur la base des consommations constatées en GPL puis converties en électricité. Et une fois, cette conversion réalisée, il serait alors possible d'intégrer ces installations dans le cadre de compensation de la CRE. Cette option serait inutilement onéreuse puisqu'elle reviendrait à surdimensionner des installations individuelles (chauffage) et collectives (colonnes montantes, réseau, voire production) pour ensuite les diminuer par des actions de MDE.

L'article 2 du projet d'ordonnance prévoit :

- La prise en charges partielle par l'État des coûts, résultant des investissements nécessaires à l'exploitation de réseaux de distribution de GPL ainsi que les déficits d'exploitation du service, pendant une période de conversion des usages associés à ces réseaux à l'électricité ou aux énergies renouvelables définie conformément au 6° de l'article L.141-5, sous la forme d'aides financières aux communes, sous réserve du respect par les communes concernées d'un accord préalable passé avec l'État, et de l'inscription dans la programmation pluriannuelle de l'énergie d'une date de fin d'exploitation de ces réseaux

- Un accord, établi par voie conventionnelle entre les parties, comprend un calendrier et des modalités prévisionnelles de conversion des usages, et ne peut excéder 20 ans. Il assure un équilibre dans le partage des efforts financiers et des risques, d'une part, entre les communes concernées et les concessionnaires des réseaux dans le cadre du cahier des charges de concession et, d'autre part, entre l'État et lesdites communes. Il fixe les modalités selon lesquelles les communes rendent compte de l'avancement de la transition énergétique sur leur territoire et les conditions du versement des aides financières de l'État, notamment au regard de cet avancement, ainsi que la part des coûts des investissements et celle des déficits d'exploitation qui peuvent être couvertes par les aides de l'État, en tenant compte notamment des obligations spécifiques associées à la conversion des usages. Il précise aussi les parts correspondantes non couvertes par les aides financières de l'État, qui restent à la charge de chaque commune.

- L'évaluation annuelle par la CRE de l'exécution technique et financière de tout contrat de concession faisant l'objet d'une intervention financière de l'État selon les modalités, dont notamment les subventions versées au concessionnaire et la rémunération de ce dernier, en veillant à la bonne application du partage des risques, notamment financiers, prévu au contrat.

- Un avis de la CRE sur tout projet d'avenant au contrat de concession modifiant les clauses relatives à la conversion des usages, le montant des subventions versées au concessionnaire ou le partage des risques entre les communes et le concessionnaire. La CRE communique ses évaluations et avis aux communes, aux autorités compétentes de l'État, aux chambres régionales des comptes et à la Cour des comptes pour l'exercice de leur mission de contrôle.

- Un contrôle de l'exécution technique et financière des contrats de concessions faisant l'objet d'aides financières de l'État par les autorités compétentes de l'État, ainsi que les chambres régionales des comptes et la Cour des comptes dans le cadre de leurs missions respectives. Le cas échéant, ces contrôles veillent à la bonne application du principe de partage des efforts financiers et des risques, mentionné à l'alinéa précédent.

L'article 3 du projet d'ordonnance prévoit de confier à la CRE une mission de surveillance de la conversion des usages des réseaux de GPL à l'électricité ou aux énergies renouvelables, dans les ZNI.

L'article 4 prévoit que :

- pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, la CRE puisse recueillir les informations nécessaires auprès des parties aux contrats de concession mentionnés à l'article L.121-48.

- En cas de manquement des parties aux contrats de concession mentionnés à l'article L.121-48, la CRE met l'intéressé en demeure de s'y conformer dans un délai déterminé.

L'article 5 prévoit les modalités d'inscription dans les programmations pluriannuelles de l'énergie des territoires concernés de la conversion des usages, le cas échéant, des usages du gaz de pétrole liquéfié, faisant l'objet d'une distribution publique par réseaux, à l'électricité ou aux énergies renouvelables :

- fixation d'une date de fin d'exploitation des réseaux de GPL ;
- définition d'un calendrier prévisionnel de conversion des usages ;
- évaluation de l'impact de cette conversion des usages sur l'équilibre offre-demande électrique et sur les réseaux de distribution électrique.

Comme le calendrier d'élaboration des PPE peut ne pas être synchronisé avec celui envisagé pour la contractualisation des conversions des usages des réseaux de GPL à l'électricité ou aux énergies renouvelables, l'article prévoit qu'à titre transitoire, la date de fin d'exploitation des réseaux de GPL est fixée en 2037 et peut être modifiée par une révision simplifiée de la PPE. Le ministère de la Transition écologique a rédigé ce projet d'ordonnance et le soumet à la consultation du public jusqu'au 10 mai.

[En savoir plus](#)

Activités maritimes durables : 28 projets lauréats

Mercredi 20 avril, le ministère de la Mer a annoncé la sélection de vingt-huit projets visant à soutenir le développement local d'activités maritimes durables. Ils ont été retenus dans le cadre du premier appel à projets, lancé en février dernier et financé par le Fonds d'intervention maritime (FIM), doté de 17,5 millions d'euros en 2022. Parmi les 28 projets lauréats, 6 projets ultramarins ont été retenus :

- 3 projets à Saint-Pierre et Miquelon : la restauration du phare de Pointe plate; le financement de l'opération Ravenel 2022 et la finalisation du projet de construction d'un doris à moteur pour l'association Les Zigotos.
- Un projet à la Réunion : le baromètre des données économie bleue.
- Un projet en Guyane : l'élimination des épaves.
- Un projet en Polynésie française : la résorption des épaves et navires abandonnés.

[Fonds d'intervention maritime : 28 lauréats pour le premier appel à projets | Ministère de la Mer](#)

A noter qu'un deuxième appel à projets à été lancé. Les porteurs de projets peuvent déposer un dossier avant le 31 mai 2022 : [Fonds d'intervention maritime : le deuxième appel à candidature 2022 ouvert du 1er au 31 mai | Ministère de la Mer](#)

Expérimentation Territoires zéro chômeur : un cahier des charges dédié aux Outre-mer et à la Corse

Suite à la première étape expérimentale du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) lancée en 2016, une extension de cette expérimentation a été prévue par la loi du 20 décembre 2020, par l'habilitation d'un nombre de nouveaux territoires pouvant aller au-delà de 50.

Par un amendement du Député de Guadeloupe Olivier Serva, la loi de décembre 2020 prend également en compte les spécificités des territoires ultramarins et de Corse et "prévoit l'adaptation du cahier des charges de l'expérimentation en ce sens", qui est désormais disponible suite à la parution de [l'arrêté du 13 avril 2022](#) le 20 avril. Il est ainsi proposé, par ce texte, "un processus d'habilitation sous conditions et adapté qui doit permettre d'accueillir ces territoires dès la phase préparatoire du projet afin de leur apporter un accompagnement renforcé à la mise en place des conditions nécessaires à l'expérimentation". Les candidats devront entre autres répondre à trois questions : Le volontariat du territoire est-il formalisé, traduit par l'engagement des collectivités concernées ? Une équipe projet est-elle mobilisée avec les moyens adaptés ? Un plan d'actions pour préparer l'expérimentation est-il projeté ? Le texte détaille ce que sous-tendent ces questions, ainsi que les diverses modalités nécessaires pour satisfaire au dossier de candidature.

[En savoir plus](#)

Commentaire FEDOM : En synthèse, le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objectif de recruter en CDI des chômeurs de longue durée pour exercer un emploi qui leur convient et utile à la collectivité. L'idée de ce dispositif expérimental (sur 5 ans) est de réaffecter les coûts liés au chômage (allocations, RSA...) pour financer la création d'emplois. Des entreprises à but d'emploi (EBE) ont été créées à cette fin pour embaucher les chômeurs de longue durée en contrat à durée indéterminée (CDI), payés au SMIC. Ces entreprises exercent leurs activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces entreprises répondent à des besoins non couverts sur le territoire et utiles à la population.

En pratique, un fonds d'expérimentation territoriale (présidé par Louis Gallois) recueille les fonds qui viennent de l'État, des collectivités locales engagées dans le projet et des organismes privés volontaires. Le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise à but d'emploi constitue la seconde source de financement. Il représente par exemple le tiers des ressources.

Un rapport d'évaluation préalable à la prolongation de l'expérimentation en 2020 a souligné l'effet positif de ce dispositif sur les bénéficiaires. En l'absence de ce dispositif, les salariés des EBE n'auraient été que 55,9% à être en emploi et à peine plus d'un tiers en contrat à durée indéterminée (CDI). L'entrée en EBE a contribué à améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être général (santé, insertion sociale, confiance en soi, sérénité vis-à-vis de l'avenir...). Les bénéficiaires déclarent avoir des dépenses de logement plus supportables et un accès facilité au permis de conduire et à un moyen de transport personnel. Ils sont également moins nombreux à renoncer aux soins pour des raisons financières. Le rapport d'évaluation pointe aussi des fragilités qui subsistent, notamment dans le

modèle économique fragile des entreprises EBE, d'autant plus bouleversé par la crise sanitaire qui a entraîné une diminution de leur chiffre d'affaire.

D'ici à la fin de la période d'expérimentation, il sera intéressant d'observer la montée en puissance de ce dispositif dans les collectivités ultramarines (permise que tout récemment avec la parution des textes réglementaires d'application en avril 2022) et la pertinence des résultats obtenus sur des territoires particulièrement affectés par le chômage de longue durée.

DATAtourisme : le pilotage désormais assuré par ADN Tourisme

Le pilotage de DATAtourisme, plateforme nationale des données touristiques publiques en open data, est désormais assuré par ADN Tourisme, la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme. La plateforme change aussi de nom de domaine passant de datatourisme.gouv.fr à datatourisme.fr.

[En savoir plus](#)

Présidentielle 2022 : interview exclusive d'Emmanuel Macron

Dans le cadre de l'édition spéciale diffusée sur notre antenne plus tôt aujourd'hui, jeudi 21 avril, le président sortant a répondu aux questions d'Aline Druelle.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Aides d'État : la Commission autorise un régime français d'aide à l'investissement de 7 milliards d'euros pour favoriser une reprise durable

La Commission européenne a autorisé un régime français d'aide à l'investissement de 7 milliards d'euros pour favoriser une reprise durable. Le régime a été autorisé en vertu de l'encadrement temporaire des aides d'État.

Dans le contexte de cette mesure, l'aide prendra l'une des formes suivantes:

- des subventions directes;
- des prêts bonifiés;
- des garanties subventionnées;
- des avances remboursables.

Le montant de l'aide individuelle ne dépassera pas 70 millions d'euros par bénéficiaire. Le soutien public servira à financer des investissements durables dans des actifs corporels et incorporels réalisés par des entreprises du secteur industriel, notamment dans les secteurs de la chimie, de la fabrication de machines et d'équipements et de l'automobile. La France veillera à ce que les investissements financés soient durables sur le plan environnemental, conformément à la taxinomie de l'UE, et financent des projets relevant du plan national «France 2030», qui vise notamment à réduire l'intensité de carbone des industries. L'aide publique sera assortie de conditions afin de limiter toute distorsion induite de la concurrence, notamment des garde-fous pour limiter le risque d'éventuelles aides indirectes en faveur des intermédiaires financiers qui acheminent l'aide. Jusqu'à 1 000 entreprises devraient bénéficier du régime.

[En savoir plus](#)

VIE DES TERRITOIRES

Blue Climate Summit – Le sommet mondial organisé du 14 au 20 mai en Polynésie

La "Blue Climate Initiative" tiendra son premier symposium international, le "Blue Climate Summit", en Polynésie du 14 au 20 mai 2022. Il s'agit de l'un des événements les plus importants jamais organisés au fenua. Parrainé, entre autres, par le Prince Albert II de Monaco, le Sommet a pour objectif de faire avancer des solutions tirant parti de l'océan pour combattre le changement climatique.

[En savoir plus](#)

La Réunion, une filière d'avenir avec ses produits péi à base de cacao et de chocolat

La production agricole réunionnaise est décidément innovante avec notamment le développement des filières thé, vins et spiritueux, ananas, miel, café... Mais il convient aujourd'hui de ne pas oublier l'une des stars du secteur, le chocolat péi.

[En savoir plus](#)

Polynésie française : coup de pouce (chiffré) en faveur des Smigards, fonctionnaires et retraités à compter du 1er mai

Au sortir du dernier conseil des ministres, les membres du Gouvernement de la Polynésie Française ont détaillé les mesures prises en faveur d'un maintien du pouvoir d'achat des Polynésiens.

[En savoir plus](#)

Numérique-Projet CaribIX : une délégation de la Caribbean Telecommunications Unit en visite à Saint-Martin, en Guadeloupe et à Saint-Barthélemy

Une délégation de l'Union des télécommunications des Caraïbes s'est entretenue avec le président de la Collectivité territoriale de Saint-Martin Louis Mussington, en présence des représentants de l'opérateur privé de Saint-Martin, Dauphin Télécom, autour du projet CaribIX visant à renforcer et sécuriser les réseaux numériques de plusieurs îles de la Caraïbe.

[En savoir plus](#)

Tribune d'André Thien Ah Koon, Cyrille Melchior et Michel Fontaine - Les propositions liées à l'avenir de La Réunion transmises à Emmanuel Macron

Les 6 axes de propositions formulées par le Président du Département, Cyril Melchior, le Maire de Saint-Pierre Michel Fontaine et le Maire du Tampon André Thien Ah Koon entendent répondre aux préoccupations des Réunionnaises et des Réunionnais en termes de pouvoir d'achat, d'accès au logement, de protection de l'économie locale, de création d'emplois et de valorisation de nos richesses environnementales et de notre biodiversité. Le dossier a été transmis au Président de la République Emmanuel Macron et au ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu.

[En savoir plus](#)

Fret, taxes : que pèsent les coûts d'importation dans la constitution des prix en Martinique ? Focus proposé par RCI Martinique.

La forte hausse des prix en Martinique est portée par la conjoncture mondiale. Pourtant, des leviers pourraient être activés pour amortir cette envolée des prix.

[En savoir plus](#)

Serge Letchimy à la défense des Régions ultrapériphériques

Mardi 19 et mercredi 20 avril, Serge Letchimy, Président du Conseil Exécutif de Martinique, mais Président en exercice de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (RUP), s'est rendu à Bruxelles. Pour Serge Letchimy : *"Il faut absolument que ces régions deviennent des centres d'initiatives, de production et d'organisation. Dans leurs bassins maritimes transfrontaliers, des stratégies puissantes pourraient en effet les faire sortir d'une économie d'importation massive qui ne cesse de créer de la misère. Dans cet agenda de renouvellement des politiques stratégiques de l'Europe vis à vis des régions ultrapériphériques, nous avons donc signifié notre besoin de continuité des mécanismes européens mais aussi de changements profonds. En ce qui nous concerne, aux Antilles, nous sommes étrangers à notre propre pôle géographique. Il est temps, tout en restant dans l'Europe et dans la République, d'être acteurs de nous-mêmes"*.

[En savoir plus](#)

RAPPORTS, ETUDES, AVIS, JURISPRUDENCES

Le modèle économique des stations-services à La Réunion va-t-il être obligé d'évoluer?

Sur le territoire Réunionnais, les stations-services se montrent être un secteur favorable à l'emploi, en raison de leur mode de fonctionnement légèrement différent de celui observé en Hexagone. Une politique de prix encadrés par l'État, ainsi qu'un rôle de boutique de proximité, font de ces enseignes des établissements pérennes, mais ses perspectives à 2035 pourraient être largement modifiées, selon une enquête de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer.

[En savoir plus](#)

Orpaillage clandestin en Guyane : quel avenir pour l'opération Harpie ?

Voilà quatorze ans que dure l'opération militaire Harpie, censée décimer l'orpaillage clandestin en Guyane. Malgré cela, on estime qu'environ 12 000 mineurs illégaux, dans leur grande majorité brésiliens, parviennent

encore à extraire et exfiltrer cinq à dix tonnes d'or hors du territoire par an, ce qui représente une perte de 250 à 500 millions d'euros. Alors quel intérêt à long terme de la force armée Harpie sur le terrain ? Deux chercheurs, un militaire et un géographe, viennent de se pencher sur la question.

[En savoir plus](#)
[nr-conjointe-mars-2022-orpaillage-ida-irsem.pdf](#)

Commentaire FEDOM: Les rédacteurs de la note rappellent "qu'une partie du problème concerne la détection de la présence et de l'activité des orpailleurs clandestins, qui profitent du fait que la plupart des zones concernées sont éloignées et très peu peuplées (voire désertes), et le faible nombre des agents habilités à constater et à réprimer les infractions. Le développement d'activités de tous types, notamment économiques, dans l'intérieur de la Guyane, envisagé comme le 2e pilier de la LCOI (lutte contre l'orpaillage illégal), pourrait contribuer à résorber partiellement" le problème. Les rédacteurs soulignent que "le développement d'activités économiques au cœur de la Guyane est souvent vu avec réserve par les défenseurs de l'environnement, et il est pratiquement limité au tourisme dans toutes les aires de préservation (réserves naturelles, Parc amazonien de Guyane, zones classées par l'ONF)". Le sujet renvoie aussi aux complexités et aux lenteurs des procédures applicables aux "orpailleurs légaux", lesquels, ralentis dans leur capacité à opérer, laissent de fait le terrain libre aux "illégaux".

Le projet d'ordonnance relatif à la réforme du code minier présenté en conseil des ministres le mercredi 13 avril dernier introduit une procédure administrative d'urgence destinée à lutter contre les orpailleurs illégaux en favorisant l'implantation des activités légales, afin aussi de permettre une réhabilitation accélérée des sites dégradés.

Il conviendra à ce titre d'observer si ces "facilités administratives" permettront de répondre en partie au sujet posé.

VIE DES ADHERENTS

Un Small Business Act, pour lier commande publique et réponse locale

L'organisation martiniquaise Contact-Entreprises relance la réflexion autour d'un Small Business Act martiniquais, outil de mise en relation entre entreprises locales et commande publique.

[En savoir plus](#)

En Polynésie, le président du Medef appelle à « tous les investissements possibles et imaginables »

Après le discours du président polynésien Édouard Fritch à la tribune de l'assemblée territoriale, jeudi 21 avril, pour le président du Medef-PF Frédéric Dock, il y a urgence à relancer la machine économique par tous les moyens pour créer de l'emploi et donc des cotisations. Mais il prévient que la perte de pouvoir d'achat est inévitable, et que le Pays et l'État devront continuer de soutenir l'économie locale.

[En savoir plus](#)

TRIBUNE. « Face à l'augmentation des risques liée au changement climatique, les Outre-mer doivent mieux s'assurer », par Nadine Hafidou

Alors que les études du GIEC prévoient des événements climatiques extrêmes plus fréquents dans les zones intertropicales, la faible couverture assurantielle des particuliers et des entreprises Outre-mer constitue un handicap. Pour répondre à cette problématique, le Conseil économique, social et environnemental vient de rendre un avis « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques », auquel la délégation aux Outre-mer a apporté une contribution rapportée par la Mahoraise Nadine Hafidou, membre du groupe des entreprises, au titre de CCI France.

Dans une tribune publiée à Outremer360, Nadine Hafidou souligne notamment que "face à cette augmentation des risques, la couverture assurantielle des particuliers constitue une faiblesse pour les Outre-mer. Seule la moitié des ménages souscrivent une assurance habitation." Et de rappeler que " Pour la délégation aux Outre-mer (du CESE), il convient d'inciter les particuliers à mieux s'assurer par un effort d'accompagnement. Nous préconisons de développer des produits adaptés aux situations locales et répondant aux besoins, notamment sous forme de « micro-assurance », permettant de disposer de garanties essentielles à un tarif très abordable. Pour les entreprises, nous préconisons de mettre en place une cellule d'information dans chaque chambre consulaire, pour conseiller les chefs d'entreprises."

[En savoir plus](#)

Salon digital du recrutement des managers de la distribution organisé par GBH du 3 au 7 mai 2022

[En savoir plus](#)

VIE DES PARTENAIRES

Retrouvez le dernier numéro de la lettre Océane, bulletin d'information de l'ODEADOM

L'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) publie sa 27^{ème} lettre mensuelle d'information. Dans son édit, le Président du Conseil d'Administration de l'ODEADOM, Joel Serres, revient sur le dernier salon de l'agriculture qui a permis de mettre "*positivement en avant, l'agriculture, les filières, leurs apports, l'innovation, l'engagement de tous autour de la cause alimentaire*". Il rappelle aussi "*qu'au-delà de la célébration*", les "*conséquences du conflit en Ukraine*" pèsent outre-mer, avec "*des craintes en termes de coûts et même de disponibilité des intrants, les céréales, les aliments concentrés pour animaux, mais aussi l'énergie, les engrais et tous les consommables*". Il souligne enfin que "*nous entendons être partie prenante des dispositifs qui se construisent pour permettre une plus grande résilience de nos filières, pour travailler encore à la souveraineté alimentaire de nos territoires. La solidarité nationale s'exprime face au conflit. Qu'elle soit en mesure de prendre en compte nos spécificités.*"

[En savoir plus](#)

Conférence de presse annuelle IEDOM - IEOM le jeudi 12 mai 2022 à 13h30 (H de Paris) en présentiel ou visioconférence depuis le siège IEDOM-IEOM

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS et Stéphane FOUCAULT, Président Directeur général et Directeur des Instituts vous convient à la conférence de presse annuelle des Instituts d'Emission d'Outre-Mer sur le thème :

Situation économique 2021 et perspectives 2022 en Outre-mer : une reprise contrariée

Confirmation de l'inscription à l'adresse communication@iedom-ieom.fr

JOURNAL OFFICIEL

JO du 17.04.2022

[Arrêté du 29 mars 2022](#) portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de La Réunion (2022-2027) et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant - Légifrance

[Arrêté du 30 mars 2022](#) portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de Mayotte et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant

JO du 21.04.2022

[Décret n° 2022-575](#) du 20 avril 2022 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion

[Rapport](#) au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2022-584 du 20 avril 2022 relative à la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

[Ordonnance n° 2022-584](#) du 20 avril 2022 relative à la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

JO du 24.04.2022

[Arrêté du 19 avril 2022](#) portant nomination du haut-fonctionnaire en charge de l'égalité des droits au ministère des outre-mer